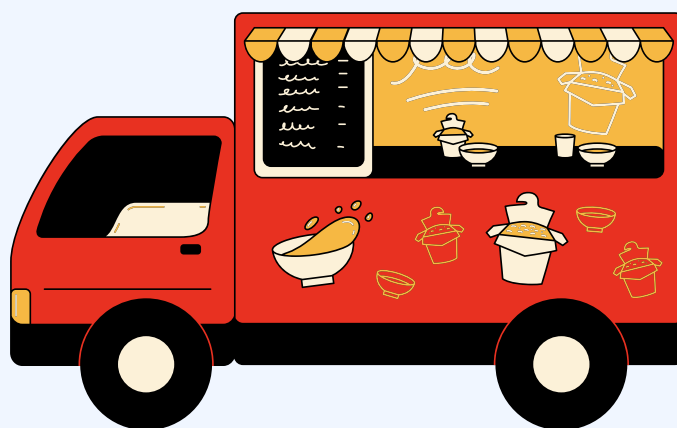


# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

# FOODTRUCK





# CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique de développement du Technopôle et de la zone d'activité de l'Arsenal, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) souhaite encourager le développement d'une offre de restauration ponctuelle à destination des locataires et visiteurs de la zone.

Au sein du Technopôle, une quinzaine de structures sont locataires de bureaux, représentant environ 40 personnes qui viennent régulièrement sur le site. Cependant, l'offre de restauration est inexistante sur le secteur, puisque les premières se situent à 1,5 km du Technopôle, obligeant les usagers à utiliser leurs voitures s'ils souhaitent s'y rendre.

La venue de Food Truck dans la cour du Technopôle permettrait d'améliorer le cadre de travail de ses usagers mais aussi de limiter l'usage de leurs voitures au cours de la journée.

Pour cela, la CARO lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de sélectionner des opérateurs de Food truck et planifier leur venue sur l'année.

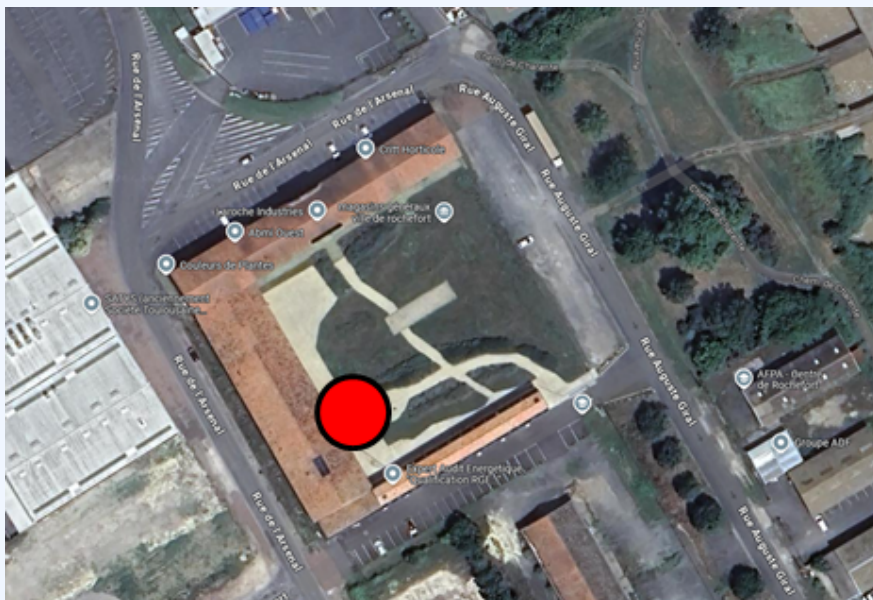
## FOODTRUCK : DÉFINITION

Véritable restaurant sur rue, le « Food Truck » est un concept de restauration nomade qui propose, à bord d'un camion, un service « à emporter ». Le propriétaire du Food Truck est soumis aux mêmes règles sanitaires que l'ensemble des restaurateurs. Le Food Truck est entendu comme un véhicule équipé pour préparer et vendre de la nourriture.

## PROJETS ATTENDUS

Les porteurs de projets candidats doivent, en outre, s'inscrire en cohérence avec les valeurs portées par l'intercommunalité en matière de bien-manger et de respect de l'environnement. Ils doivent ainsi promouvoir une alimentation de qualité avec l'utilisation de produits locaux autant que possible.

# LIEU D'IMPLANTATION



Technopôle  
11 rue Auguste Giral  
17300 Rochefort

# MODALITÉS D'IMPLANTATION

- Emplacement ouvert du 10 avril au 25 septembre 2025.
- Les jeudis de 12h à 14h hors vacances scolaires et jours fériés.
- Une rotation entre les opérateurs sera prévue.
- **Pas de paiement de redevance**
- Pas de possibilité de raccordement eau ou électricité, gestion autonome des déchets.
- Possibilité d'aménager un petit espace agréable où se restaurer (mange-debout) sur la surface ci-dessous :



Candidature jusqu'au 28 mars 2025

07 70 22 99 58  
pepiniere@agglo-rochefortocean.fr

# JOURS DE PRÉSENCE

**Nous vous invitons à cocher les jours de présence souhaités.** La sélection d'un jour de présence ne garantit pas à l'opérateur son obtention. En fonction du nombre de candidatures retenu et des disponibilités indiquées par les candidats, la CARO proposera un calendrier de rotation équilibré entre les porteurs de projet.

13 jours sur l'année 2025 sont proposés :

Avril 2025

- Jeudi 10 avril 2025
- Jeudi 17 avril 2025

Mai 2025

- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 22 mai 2025

Juin 2025

- Jeudi 5 juin 2025
- Jeudi 12 juin 2025
- Jeudi 19 juin 2025
- Jeudi 26 juin 2025

Juillet 2025

- Jeudi 3 juillet 2025

Septembre 2025

- Jeudi 4 septembre 2025
- Jeudi 11 septembre 2025
- Jeudi 18 septembre 2025
- Jeudi 25 septembre 2025



# CAHIER DES CHARGES



Conformité aux critères suivants :

- Rapport qualité/prix
- Rapidité de service
- Variété des propositions et des formules
- Utilisation de produits locaux autant que possible
- Un véhicule propre et présentable
- Une tarification accessible au plus grand nombre, pour un panier moyen d'environ 10€, avec plusieurs formules d'alimentation et boissons
- Mode de paiement : carte bancaire, ticket et carte restaurant, espèces

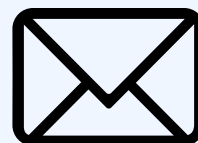
Une attention spécifique sera portée aux candidats favorisant les circuits courts et les engagements en matière de développement durable.

## MODALITÉS DE RÉPONSE

Les candidats doivent transmettre :

- Une présentation du Food Truck et de l'offre proposée (concept, menus, photos, prix, modes de paiement acceptés, domiciliation de l'entreprise, lieux de rotation habituels, etc...);
- La page 5 du présent document avec sélection des jours de présence souhaités
- Une note expliquant l'adéquation du projet avec les objectifs et critères de sélection de l'AMI (disponibilités, engagement en matière de développement durable, possibilités d'aménagement de l'espace, etc...);
- KBis ;
- Assurance ;
- Autorisations sanitaires ;
- Toute information complémentaire jugée utile (avis clients, récompenses...).

# MODALITÉS DE DÉPÔT



Date limite de soumission : 28 mars 2025 à midi (12h)

Format : les dossiers doivent être envoyés en format PDF à [pepiniere@agglo-rochefortocean.fr](mailto:pepiniere@agglo-rochefortocean.fr) avec l'objet "Candidature AMI Foodtruck"

Contact pour toute question : [pepinire@agglo-rochefortocean.fr](mailto:pepinire@agglo-rochefortocean.fr) / 07 70 22 99 58

## SUITES DE L'AMI

Les porteurs de projets retenus seront invités à signer une convention d'occupation du domaine privé avec la collectivité.

L'autorisation sera accordée pour une durée définie, renouvelable sous conditions.

